

Le Reflet de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●



Programme d'accompagnement Camp de jour – Été 2015

Pour enfants de 5 à 12 ans ayant des limitations physiques ou intellectuelles résidant à Saint-Liboire.



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2015



VOIR TEXTE COMPLET À L'INTÉRIEUR

Volume 31

No. 1

Janvier 2015

LA VIE À ST-LIBOIRE

FÉVRIER 2015

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	03	20 h	Session du Conseil	Hôtel de Ville
Vendredi	13	19 h 30	Bingo des Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Samedi	14	BONNE SAINT-VALENTIN		
Mardi	17	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII
Vendredi	20	19 h	Comité des Aînés Bingo et Saint-Valentin	Domaine Saint-Liboire
Lundi	23	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » - Les mycorhizes et leur utilisation - Jérôme Giguère	Salle municipale St-Valérien de Milton 1384, rue Principale Saint-Valérien de Milton



Cérébrale
La grande région de Saint-Hyacinthe
Terre d'innovation

PLUS DE
10
CENTRES DE RECHERCHE

200
CHERCHEURS DE RÉPUTATION INTERNATIONALE

- ❖ La fierté de vivre dans une région où la valorisation de la recherche entraîne de grandes réalisations
- ❖ La mobilisation des 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains et de ses partenaires
- ❖ Un territoire de 1 310 km², terreau fertile de la libre expression et du savoir

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale 450 793-4751 www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire

Responsable : Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture : Lundi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 18 h 30 à 20 h 30
Mardi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30
Mercredi 10 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : loisirs.st-liboire@qsig-net.qc.ca

Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca Ligne info patinoire : 450 793-4688

Responsable : Francine Dion

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 h à 12 h 13 h à 16 h

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin
Siège numéro 1

Johanne Grégoire
Siège numéro 2

Yves Winter
Siège numéro 3

Nadine Lavallée
Siège numéro 4

Claude Vadnais
Siège numéro 5

Nicolas Proulx
Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, à 20 h. *Exception en janvier et au mois d'août le 2^e mardi à 20 h.*

EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

M^e Josée Vendette
Directrice générale

Louise Rajotte
Adjointe-administrative

Janie Rondeau
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin
Réceptionniste

Christiane Messier
Secrétaire

EMPLOYÉS MUNICIPALS – TRAVAUX PUBLICS

François Lévesque
Employé de voirie
450 278-2814

Sébastien Roux
Opérateur en traitement de l'eau
450 278-2810

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 15 décembre 2014, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac, à Saint-Liboire, traitant exclusivement de l'adoption du budget 2015 et pour laquelle tous les membres du Conseil ont accusé réception de l'avis de convocation, tel que requis à l'article 152 du Code municipal. Un avis public a également été donné et diffusé le 3 décembre 2014, conformément à l'article 956 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS:

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M^e Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 316-12-14

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions relatives au budget 2015
4. Adoption du budget 2015
5. Période de questions relatives au budget 2015
6. Levée de la séance

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2015

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires ou leurs questions relativement à la présentation du budget 2015.

4. ADOPTION DU BUDGET 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 317-12-14

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'exercice financier 2015 prévoyant des revenus et des dépenses de 2 706 712 \$ tel que détaillés ci-après; de publier au Reflet le document explicatif du budget 2015, tel que soumis.

REVENUS

Taxation générale	1 360 471 \$
Services d'incendie (éval. bâtiments)	262 364 \$
Loisirs & culture (par unité de logement)	202 320 \$
Gestion des matières résiduelles	151 740 \$
Vidange des installations septiques	46 200 \$
Subventions gouvernementales	30 410 \$
Compensation de taxes	12 844 \$
Autres recettes	223 145 \$
Subventions travaux routiers, passage à niveaux et chemin d'hiver	63 206 \$

Aqueduc, égouts et service de la dette (secteurs concernés)

Consommation d'eau	67 138 \$
Entretien des réseaux	188 020 \$
Service de la dette sur évaluation	76 037 \$
Service de la dette sur frontage	12 720 \$
Service de la dette avec taux fixe	<u>10 098 \$</u>

Total des revenus

2 706 712 \$

FINANCEMENT

Total du financement

0 \$

DÉPENSES

Administration générale	563 589 \$
Sécurité publique	517 408 \$
Transport routier	644 498 \$
Hygiène du milieu	490 458 \$
Urbanisme	78 735 \$
Loisirs et culture	227 060 \$
Frais de financement	54 163 \$
Remboursement capital	130 800 \$

Total des dépenses

2 706 712 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2015

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires ou questions relativement à l'adoption du budget 2015.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 318-12-14

L'ordre du jour de cette séance spéciale étant épuisé,

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 07.

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 15 décembre 2014, à 19 h 15, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac, à Saint-Liboire, traitant exclusivement du programme triennal d'immobilisations et pour laquelle tous les membres du Conseil ont accusé réception de l'avis de convocation, tel que requis à l'article 152 du Code municipal. Un avis public a également été donné le 3 décembre 2014 et diffusé sur le territoire, conformément à l'article 956 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS:

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M^e Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 15.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 319-12-14

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions relatives au programme triennal d'immobilisations
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015 – 2016 - 2017
5. Période de questions relatives au programme triennal d'immobilisations
6. Levée de la séance

3. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Une période est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires ou leurs questions relativement au programme triennal d'immobilisation.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2015, 2016 ET 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 320-12-14

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu, à l'unanimité, d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2015, 2016 et 2017 où sont prévus les investissements énumérés ci-après; de publier au Reflet le document explicatif du programme triennal d'immobilisations qui a été adopté.

Exercice 2015

• Infrastructures d'incendie :	40 000 \$
• Travaux de voirie : (si des subventions sont disponibles)	2 648 570 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	<u>150 000 \$</u>
TOTAL	2 938 570 \$

Exercice 2016

• Infrastructures d'incendie et véhicules :	100 000 \$
• Travaux de voirie :	600 000 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	100 000 \$
• Centre multifonctionnel (si des subventions sont disponibles)	<u>2 500 000 \$</u>
TOTAL	3 400 000 \$

Exercice 2017

• Infrastructures d'incendie :	40 000 \$
• Travaux de voirie :	700 000 \$
• Équipement de voirie :	50 000 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	<u>100 000 \$</u>
TOTAL	990 000 \$


5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Une période est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires ou leurs questions relativement à l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 321-12-14

L'ordre du jour de cette séance spéciale étant épuisé,

Il est proposé par madame Johanne Grégoire
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 28.



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 13 janvier 2015, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot.

Est également présente, M^e Josée Vendette, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97 / 61-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-2.

CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 2305 À 2325 RANG SAINT-ÉDOUARD.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 01-01-15

Attendu qu'un ordre du jour modifié a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire
Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en retranchant le point 29 et en ajoutant une demande d'aide financière et un point à l'item 36 : Divers intitulé : approbation des correspondances transmises par les employés municipaux. L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

- Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 86-97 / 61-15 amendant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone H-2.
- Consultation publique – Demande de dérogation mineure 2305 à 2325 rang Saint-Édouard.
- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2014
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 concernant l'adoption du budget 2015
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 concernant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017
- 6. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
- 7. Adoption des comptes payés en décembre 2014
- 8. Adoption des comptes à payer
- 9. Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ : lot 5 376 756, route Saint-Patrice
- 10. Demande de dérogation mineure 2305 à 2325 rang Saint-Édouard
- 11. Demande d'autorisation pour la tenue d'une activité sur le site d'Expo-Champs
- 12. Adoption du règlement numéro 273-14 abrogeant le règlement numéro 126-98 et établissant les nouvelles dispositions relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte
- 13. Adoption du second projet de règlement numéro 86-97 / 61-15 amendant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone H-2
- 14. Loisirs St-Liboire - Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement en dix versements mensuels égaux et consécutifs à compter de janvier 2015
- 15. Programme Sports-Études – Autorisation de versement d'une aide financière
- 16. Adoption de la politique familiale de la Municipalité de Saint-Liboire incluant la politique MADA
- 17. Rémunération des élus pour l'année 2015 - Autorisation de la majoration annuelle
- 18. Rémunération des employés municipaux 2015 – Autorisation d'augmentation annuelle
- 19. Services de Premiers Répondants – Autorisation de versement du budget alloué 2015
- 20. Avis de motion du règlement numéro 274-15 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2015
- 21. Autorisation de référer certains dossiers à la vente pour taxes qui sera tenue par la MRC des Maskoutains
- 22. Renouvellement adhésion ADMQ – 2015
- 23. Renouvellement mandat de soutien technique Corporation informatique Bellechasse
- 24. Autorisation de transfert des sommes prévues au budget 2014 pour la réalisation de projets spéciaux aux réserves pertinentes pour utilisation en 2015
- 25. Renouvellement du mandat d'audition comptable – Année 2014
- 26. Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains - Achat de bacs
- 27. Renouvellement de l'entente d'entretien des génératrices
- 28. Invitation forum de l'eau de la Yamaska : Les milieux humides – 17 février 2015
- 29. ~~Conférence de presse – Politique nationale de la ruralité 2014-2024~~
- 30. Approbation de la programmation des TECQ – 2014-2017
- 31. Autorisation à la Direction générale d'organiser une rencontre des employés au mois de mars
- 32. Autorisation à la Direction générale de déposer une demande auprès de Emploi étudiant Canada
- 33. Demande d'aide financière :
 - a) Centre d'écoute Montérégie
- 34. Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en décembre 2014
- 35. Documents déposés :
 - a. Dépôt du rapport de performance incendie novembre 2014

- b. Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 3 décembre 2014
 - c. Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 17 décembre 2014
 - d. Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 26 novembre 2014
 - e. Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la MRC des Maskoutains du 18 novembre 2014
 - f. Informations transmises à la MRC des Maskoutains concernant l'image de marque de la Municipalité de Saint-Liboire
 - g. Tourisme et congrès St-Hyacinthe – Nouvelles brèves de décembre 2014
 - h. Nouvelles de l'OBV de la rivière Yamaska
 - i. Liste des permis émis en décembre 2014
 - j. Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2014
 - k. Rapport sur le suivi des requêtes – Travaux publics
 - l. Bilan au 31 décembre 2014
 - m. Rapport budgétaire au 31 décembre 2014
36. Divers
- a) Approbation des correspondances transmises par les employés municipaux
37. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
38. Levée de la séance.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 02-01-15**

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 2 décembre 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2014 tel que rédigé.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
15 DÉCEMBRE 2014 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 03-01-15**

Attendu que tous les membres du conseil municipal présents lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 traitant exclusivement du budget 2015 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 traitant exclusivement du budget 2015 tel que rédigé.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE
2015 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017
RÉSOLUTION NUMÉRO 04-01-15**

Attendu que tous les membres du conseil municipal présents lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 traitant exclusivement de l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 traitant exclusivement de l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 tel que rédigé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

7. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 05-01-15

Considérant la liste des comptes payés en décembre 2014;

Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en décembre, totalisant la somme de 226 422.93 \$ en plus des salaires versés de 56 078.48 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

Batteries Expert S-Hyacinthe	Batterie pour lumière d'urgence - HDV	19,49 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Bureau en gros (carte de crédit)	Fournitures de bureau	2,18 \$
Construction Jocelyn Martel	Remboursement de taxes municipales	1 917,95 \$
Daigle Réal	Remboursement de taxes municipales	92,48 \$
Demers Martin Louise	Remboursement de taxes municipales	658,58 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - novembre	2 773,89 \$
	Assces collectives - décembre	2 665,99 \$
Dion Gérard et fils	Ajout prise pour imprimante - HDV	235,78 \$
Distribution DBC	Distribution du Reflet de décembre	58,99 \$
EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - novembre	95,93 \$
Fédération Qué.des municipalités	Frais dicom	25,84 \$
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - novembre	12,00 \$
Groupe Infoplus inc.	Mise à niveau de postes et rempl. d'équipement	3 219,64 \$
	Antivirus pour tous les postes, licence Eset	293,48 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances générales 2015	57 153,00 \$
Heine Denise	Achat de 60 bas de Noël - comité des aînés	167,50 \$
Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 108,51 \$
Lapointe Danny et Ménard A.	Remboursement de taxes municipales	310,32 \$
Malenfant Andréanne	Programme couches lavables	100,00 \$
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants	17,45 \$
Mégaburo inc.	Frais de copie	147,62 \$

Mega Copie	Edition du Reflet de décembre	1 330,16 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS - novembre 2014	217,97 \$
MRC les Maskoutains	Travaux rivière Delorme Br.2, Br. 1, section A	32 110,79 \$
Produits sanitaires RPS	Produits nettoyants	114,97 \$
Receveur Général du Canada	DAS - novembre 2014 (taux réduit)	3 185,29 \$
	DAS - novembre 2014 (taux régulier)	8 520,07 \$
Restaurant Le Lib	Repas pour le Coin des Zados	231,10 \$
Société Canadienne des postes	Médiaposte - parade de Noël	160,77 \$
Sogetel	Frais tél. bur. Municipal + fr. TV Coin des Zados	558,35 \$
Tardif Raymond et Laliberté Ginette	Remboursement de taxes municipales	338,30 \$
Vendette Josée	Fr. dépl. et café	93,84 \$
	Déco pour Char du CCR - parade de Noël	223,30 \$
	Remplacement d'un chèque - achat divers	383,00 \$
Visa (Soc.canadienne des postes)	Frais pour lettres enregistrées	269,05 \$
Wilson et Lafleur inc.	Abonnement code civil du Québec	69,83 \$

BIBLIOTHEQUE:

Châtelaine	Abonnement	24,97 \$
Girouard Julie	Remb. achat de livres et fr. de déplacement	659,04 \$
	Remb.repas des fêtes des bénévoles de la biblio	973,15 \$
Groupe Infoplus inc.	Serv. Informatique, rempl. d'un poste, antivirus	488,93 \$
Magazine Cool	Abonnement	41,28 \$
Magazine Moi & Cie	Abonnement	22,88 \$
Magazine Protégez-vous	Abonnement	52,89 \$
Magazine Signé M	Abonnement	38,98 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	70,67 \$
Velo Québec Editions	Abonnement à Québec Sciences	40,24 \$

LOISIRS:

Dion Gérard et Fils	Ajout d'un breaker à la gloriette	182,15 \$
Hydro-Québec	141 rue Rodier (Parc des Bénévoles)	30,36 \$

SERVICE INCENDIE:

Bell Mobilité	Frais cellulaire	19,44 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	275,03 \$
Bougie Martin	Remb. Achat DVD sur la désincarcération	54,89 \$
CMP Mayer inc.	Lampe pélican aux del	862,03 \$
Diesel Mobile 2000	Réparation du camion-citerne Inter	403,92 \$
Donais et Fils inc.	Arrêt de neige pour couverture de la caserne	955,50 \$
Extincteurs Milton	Recharge cylindres	190,87 \$
Fédération Qué. Des municipalités	Frais dicom	10,34 \$
Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 024,38 \$
Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	27,35 \$
Reliance Protectron inc.	Fr. de surveillance - caserne	64,33 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 \$

URBANISME:

Asselin Lépine Nancy	Fr. dépl. CPF 30 oct. et 15 déc.	60,00 \$
Bachand Martine	Fr. dépl. CPF 30 oct. et 15 déc.	60,00 \$
Brodeur Mélanie	Fr. dépl. CCR 27 oct. et 18 nov.	60,00 \$
Chagnon Jean-François	Fr. dépl. CPF 30 oct. , 17 nov. 15 déc.	90,00 \$
Combeq	Formation 23 janvier (prélèvement des eaux)	310,43 \$
Forest Louis	Fr. dépl. CCU 17 juin, 3 sept, 6 nov, 10 déc.	120,00 \$
Heine Pierre	Fr.dépl. CCU 17 juin, 3 sept, 9 oct, 6 nov. 10 déc.	150,00 \$
Rondeau Janie	Fr. dépl. - inspection et formation déc.	519,28 \$
Taillon Yves	Fr. dépl. CCU 3 sept, 9 oct, 6 nov, 10 déc.	120,00 \$
Tremblay Lise	Fr. dépl. CCR - 27 oct, 18 nov.	60,00 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Apsam	Formation 4 nov.à McMasterville - B. Lessard	65,00 \$
Atelier de Soudure St-Liboire	Modification gratte à neige	422,08 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	184,79 \$
Béton Malouin inc.	Ciment pour réparer réseau pluvial	523,14 \$
Boyer Alain excavation	Nivelage des routes	595,00 \$
Bureau en gros - carte de crédit	Tiroir pour clavier d'ordinateur - usine	146,30 \$
Carrière d'Acton Vale	Frais site de dépôt d'asphalte	343,98 \$
Carrières de St-Dominique	Abrasif 30%	9 475,65 \$
Chem Action inc.	Réparation de 2 pompes doseuses	2 022,41 \$
Chemco inc.	Produits chimiques - aqueduc	1 577,94 \$
Construction Choinière Div. Sintra	Retenue contractuelle - Réfection Rang St-Edouard	28 901,09 \$
CST Canada	Carburant	2 927,10 \$
Dion Gérard & fils	Entretien lumières de rues et ajust. pompe saver	1 079,51 \$
Donais et fils inc.	Asphalte froide	121,27 \$
Emco Corporation	Nouvelle entrée d'eau	336,77 \$
Excavation Laflamme et Ménard	Nouvelle entrée d'eau	2 091,63 \$
Fédération Qué. des municipalités	Frais dicom	47,59 \$
Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des stationnements 1 ^{er} vers.	913,10 \$
Groupe Infoplus	Mise à niveau poste informatique du garage	241,45 \$
Groupe Maska	Essuie-tout et lumières pour Sterling	396,61 \$
Hydro-Québec	110 Terrasse Bagot	3 313,15 \$
	58 rue des Saules	20,07 \$
	11 rue Lemonde	600,55 \$
	105 rue Lacroix	4 139,83 \$
	110 des Erables	235,62 \$
	44 rue Morin	72,11 \$
	150 rue Morin	598,71 \$
	Eclairage public	794,35 \$
	210 route Quintal	89,31 \$
	48 rue Parent	45,97 \$
Javel Bois-Francis inc.	Chlore - aqueduc	805,27 \$
Kemira Water Solutions Canada	Coagulant - aqueduc	10 430,53 \$
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau brute - octobre	321,42 \$

	Analyses eaux usées	75,65 \$
Location d'outils Simplex	Location plaque réversible pour entrée d'eau	215,66 \$
Moreau Antonio Ltée	Vêtements de travail - B.Lessard	691,24 \$
Pavages Maska inc.	Rapiéçage des rues	333,46 \$
Paysagement Benoit & Frères inc.	Abattage d'arbres - puits # 4	6 898,50 \$
Pétroles Irving	Carburant	225,49 \$
Prolabec	Produits chimiques - aqueduc	157,52 \$
Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - novembre	7 046,35 \$
	Recyclage - novembre	1 935,40 \$
	Organique - novembre	4 746,77 \$
	Vidange installations septiques	1 093,44 \$
Rona	Pièces pour turbidimètre - aqueduc	47,30 \$
Roux Sébastien	Fr. de dépl. 2 usines - novembre	130,00 \$
Services de Mécanique Mobile B.L.	Réparation du Sterling	867,89 \$
Signalisation de l'Estrie	Traverse VTT et ski-doo	115,93 \$
Sinto inc.	Antirouille pour la nouvelle pépinière	136,82 \$
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	130,75 \$
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 \$
	Frais tél - aqueduc	182,39 \$
Visa (Canac)	Banc - usine d'eau potable	79,33 \$
Würth Canada Ltée	Nettoyant et adaptateur - garage	167,66 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	226 422,93 \$
Salaires versés	décembre	56 078,48 \$

8. ADOPTION DES COMPTES À PAYER RÉSOLUTION NUMÉRO 06-01-15

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 5 912.92 \$; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

Corp.Informatique Bellechasse	Soutien technique et téléphonique pour 2015 incluant mises à jour et modifications	4 415,04 \$
-------------------------------	--	-------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

MRC des Maskoutains	Hon. ingénieur - plan d'intervention Mamot zone urbaine	431,25 \$
---------------------	---	-----------

Hon. ingénieur - pavage des rues St-Joseph, Chicoine et Croteau	333,50 \$
Hon. Ingénieur - prolongement égoût et aqueduc	402,50 \$
Hon. Ingénieur - développement P.M. Morin	74,75 \$
Hon. Ingénieur - pavage rues Gabriel et Pâquette	255,88 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER	5 912,92 \$

**9. DEMANDE D'APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOT 5 376 756, ROUTE SAINT-PATRICE
RÉSOLUTION NUMÉRO 07-01-15**

Considérant la demande d'autorisation déposée par monsieur Jonathan Paradis auprès de la C.P.T.A.Q. ayant pour but d'obtenir l'autorisation de construire une résidence sur le lot 5 376 756, et ce, après l'extinction des droits acquis dont il bénéficie sur ce lot, droits qui s'éteindront, s'il n'obtient pas l'autorisation en mars 2015;

Considérant que l'autorisation de la C.P.T.A.Q. est nécessaire puisque monsieur Paradis attend de vendre la résidence qu'il habite pour entreprendre la construction de sa nouvelle résidence;

Considérant que d'un point de vue règlementaire, le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 86-97 puisque l'usage de résidence unifamiliale isolée est autorisée dans cette zone;

Considérant que le projet est situé dans une zone agricole mixte résidentielle;

Considérant que la Municipalité appui la demande d'autorisation déposée par monsieur Paradis auprès de la C.P.T.A.Q.;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à signer tout document requis pour appuyer la demande de monsieur Jonathan Paradis auprès de la C.P.T.A.Q. pour l'obtention d'une autorisation de construire une résidence sur le lot 5 376 756 et d'obtenir, pour ce faire, une prolongation des droits acquis dont il bénéficie actuellement; de transmettre copie de ladite résolution à la C.P.T.A.Q. et à monsieur Jonathan Paradis.

**10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2305 À 2325 RANG SAINT-ÉDOUARD
RÉSOLUTION NUMÉRO 08-01-15**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en décembre par laquelle le propriétaire, Ferme Rosaire Bienvenu Inc., demandait une dérogation mineure pour lui permettre de modifier la production des élevages contenus dans ces bâtiments de la façon suivante :

Le nombre d'unité animale (UA) de l'élevage sera modifié de la façon suivante :

Élevage existant

Bâtiment 4B : 1 800 porcs à l'engraissement 360 UA

Bâtiment 4C :	925	porcs à l'engraissement	185	UA
Bâtiment 4D :	100	porcelets	4	UA
Bâtiment 4A :	20	vaches laitières taries	20	UA
	6	taures laitières	6	UA
	12	taures laitières	6	UA
	23	génisses laitières	11,5	UA
	32	veaux laitiers	6.4	UA
		TOTAL	598,9	UA

Projet :

Bâtiment 4B :	1 900	porcs à l'engraissement	380	UA
Bâtiment 4C :	1 050	porcs à l'engraissement	210	UA
Bâtiment 4D :	400	porcs à l'engraissement	80	UA
Bâtiment 4A :	23	vaches laitières taries	23	UA
	38	taures laitières	38	UA
	39	génisses laitières	19,5	UA
		TOTAL	750,5	UA

Considérant qu'une dérogation mineure a été émise plus tôt dans l'année afin de permettre au propriétaire de transformer un des bâtiments qui était utilisé comme une maternité en engraissement;

Considérant les éléments qui deviendraient en contravention de la réglementation municipale, si une telle dérogation mineure était acceptée, à savoir :

Distance minimale d'une **maison d'habitation** : 335 mètres

Distance de la résidence la plus près : 56,90 mètres

Dérogation à la réglementation : 278,10 mètres

Distance minimale d'une **maison d'habitation (facteur exposé)** : 1607,90 mètres

Distance de la maison d'habitation exposée la plus près : 751 mètres

Dérogation à la réglementation : 856,90 mètres

Considérant qu'après étude du dossier, le conseil a refusé la dérogation mineure telle que proposée le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 302-12-14 adoptée le 2 décembre 2014;

Considérant que lors de cette assemblée, le propriétaire a été invité à travailler son dossier pour diminuer les impacts potentiels de sa demande sur le voisinage;

Considérant les mesures d'atténuation proposée ce jour pour effectivement diminuer les impacts potentiels de la demande sur le voisinage;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 10 décembre 2014;

Considérant que les trois voisins les plus près ont donné leur accord au projet;

Considérant l'importance du projet pour les propriétaires;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que :

- La réalisation des mesures de mitigation proposées dans la lettre datée du 8 décembre 2014 soient réalisées, à savoir : la démolition de la fosse no 10 et l'acheminement par conduits souterrains des lisiers vers les fosses 7, 8 et 9 existantes, la modification de la ventilation du

bâtiment 4 d (inverser prise d'air et ventilateur), l'installation de la raclette dans les dalots du bâtiment 4 d;

- Qu'il y ait amélioration des haies brise-vent, tel que proposée par les demandeurs lors de la rencontre du 10 décembre 2014;
- Qu'ils obtiennent l'accord écrit des propriétaires des trois résidences les plus près au projet, soit les résidences sises au 2290, 2300 et 2306 du rang Saint-Édouard, ce qui est déjà fait.

**11. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ ADDITIONNELLE SUR LE SITE D'EXPO-CHAMPS
RÉSOLUTION NUMÉRO 09-01-15**

Considérant que le propriétaire du site d'Expo-Champs demande l'autorisation de tenir une activité additionnelle en août 2016 sur le site d'Expo-Champs;

Considérant que cette activité consiste à une activité de quatre (4) jours se déroulant du jeudi au dimanche au cours de laquelle il y aura des concours d'adresse et de maintien de bergers allemand en collaboration avec les forces de l'ordre de la province mais également de d'autres pays;

Considérant l'avis émis par l'inspectrice municipale en date du 5 janvier 2015 quant à la légalité d'une telle activité sur le site;

Considérant les retombées positives pour la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de cette activité en août 2016 tout en rappelant au propriétaire des lieux qu'il serait important qu'il obtienne, le plus rapidement possible, les autorisations requises pour pouvoir tenir de telles activités sur son site.

**12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 273-14 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 126-98 ET ÉTABLISSANT LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA COUPE DES BORDURES DE RUES EN ASPHALTE OU EN BÉTON ET LES TROTTOIRS AVEC BORDURE EN ASPHALTE
RÉSOLUTION 10-01-15**

Considérant qu'un avis de motion a été donné par monsieur Nicolas Proulx le 2 décembre 2014 à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 273-14 abrogeant le règlement numéro 126-98 et établissant les nouvelles dispositions relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte;

Considérant que lors de cette séance, le projet de règlement a été soumis aux élus;

Considérant que l'objet de ce règlement est de mettre à jour les tarifs et modalités relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte, de modifier la personne responsable de l'application dudit règlement et de modifier les pénalités applicables en cas de contravention;

Considérant que les élus ayant reçu copie du projet de règlement ont renoncé à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par Monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 273-14 abrogeant le règlement numéro 126-98 et établissant les nouvelles dispositions relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte.

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

**13. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97 / 61-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HC-5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-2
RÉSOLUTION 11-01-15**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'intégrer le lot 1 345 606 dans la zone HC-5;

Considérant que les habitations trifamiliales isolées sont autorisées dans la zone HC-5;

Considérant que cette modification permet de régulariser l'usage exercé sur les lots 2 574 764 et 2 574 765;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme propose d'inclure les lots 1 345 606, 2 574 764 et 2 574 765 dans la zone HC-5;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 02 décembre 2014;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 13 janvier 2015, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 86-97 / 61-15 intitulé «Règlement amendement le règlement de zonage afin d'agrandir la zone HC-5 à même une partie de la zone H-2» et de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**14. LOISIRS ST-LIBOIRE – AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN DIX VERSEMENTS MENSUELS ÉGAUX ET CONSÉCUTIFS À COMPTER DE JANVIER 2015
RÉSOLUTION 12-01-15**

Considérant qu'une somme de 97 410 \$ a été prévue au budget 2015 à titre de subvention de fonctionnement pour les Loisirs St-Liboire, poste 02-701-50-970-00;

Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil;
Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention de 97 410 \$ allouée aux Loisirs St-Liboire pour l'année 2015 en procédant à dix (10) versements de 9 741 \$ payables mensuellement pendant dix (10) mois à compter du mois de janvier 2015.

**15. PROGRAMME SPORTS-ÉTUDES - AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION 13-01-15**

Considérant qu'une demande d'aide financière pour le programme initiation sport-réussite éducative 2014-2015 a été déposée lors de la préparation du budget 2015 par l'école Henri-Bachand au montant de 7 966 \$ plus un déficit anticipé de 3 334 \$;

Considérant que le Conseil a budgété une aide financière de 8 000 \$ au poste budgétaire 02-190-00-970-02;

Considérant que depuis, la Municipalité a obtenu des subventions additionnelles pour venir en aide au programme, le tout sur une période de trois ans;

Considérant qu'il est opportun que les utilisateurs et l'école contribuent également à ce programme;
Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière de 10 500 \$ pour le programme initiation sport-réussite éducative pour l'année 2014-2015 en avril 2015.

**16. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE INCLUANT LA POLITIQUE MADA
RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-15**

Considérant que la Municipalité se préoccupe du milieu de vie qu'elle peut offrir aux familles de son territoire et de la condition de ses aînés et veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a procédé à la révision de sa politique familiale en vue de son renouvellement;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a également renouvelé le plan d'action sous-jacent à cette politique;

Considérant qu'en vertu de l'entente de financement le projet de politique familiale et son plan d'action doivent être soumis au CSSS pour étude et commentaires;

Considérant que par la même occasion, la Municipalité a procédé à l'élaboration d'une politique Municipalité amie des aînés(es) (MADA) et d'un plan d'action y relatif;

Considérant que la Municipalité a intégré cette politique et ce plan d'action à la politique familiale;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la politique familiale renouvelée laquelle inclut une section dédiée à la politique Municipalité amie des aînés(es) (MADA) et des plans d'actions y relatifs;

Considérant que, lors de la séance du conseil du 4 mars 2014, le conseil a approuvé la formation et le mandat d'un comité de pilotage visant à encadrer la formulation d'un projet d'une politique des aînés et d'un plan d'action par sa résolution portant le numéro 55-03-14;

Considérant le dépôt du projet de la politique des aînés ainsi que d'un plan d'action par le comité de pilotage;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'approuver la politique familiale laquelle inclut la politique des aînés ainsi que les plans d'action y relatifs tels que présentés. Le Conseil est conscient que la politique familiale sera soumise au CSSS pour approbation et commentaires. Si des modifications doivent être apportées, le Conseil sera saisi de ces dernières. À défaut, la politique familiale, la politique des aînés et les plans d'actions y relatifs seront réputés adoptés. Il en est de même pour la politique des aînés laquelle doit être approuvée par Québec avant diffusion.

La Municipalité de Saint-Liboire désigne le comité de la politique familiale et le comité MADA pour veiller à l'application de leur politique respective et des plans d'actions en découlant, les membres souhaitant poursuivre leur implication au sein desdits comités.

**17. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2015 – AUTORISATION DE MAJORATION ANNUELLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-15**

Considérant l'article 3 du règlement numéro 254-12 *concernant la rémunération des élus* qui prévoit une majoration annuelle minimale de 2% de la rémunération des élus;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la majoration annuelle minimale de 2% de la rémunération des élus pour l'année 2015, telle que prévue à l'article 3 du règlement mentionné, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

**18. RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015 – AUTORISATION D'AUGMENTATION ANNUELLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 16-01-15**

Considérant qu'il y a lieu de majorer les conditions salariales des employés pour l'année 2015;

Considérant qu'il y a lieu de ne pas verser cette augmentation à l'employé numéro 2 compte tenu de la réduction de ses tâches;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser une majoration de 2 % des conditions salariales pour tous les employés pour l'année 2015, à l'exception de l'employé numéro 2, et cela, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 d'autoriser le versement hebdomadaire des salaires majorés selon les normes en vigueur à cet effet.

**19. SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – AUTORISATION DE VERSEMENT DU BUDGET ALLOUÉ 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 17-01-15**

Considérant qu'une somme de 20 000 \$ a été prévue au budget 2015 à titre de subvention de fonctionnement pour les Services de Premiers Répondants, poste 02-230-00-970-00;
Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention de 20 000 \$ allouée au Service de Premiers Répondants pour l'année 2015 en procédant à cinq (5) versements de 4 000 \$ payable aux deux mois à compter du mois de février 2015.

20. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-15 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 274-15 *décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2015*.

Ce règlement prévoit les taux de taxes ainsi que les différents tarifs qui seront applicables pour l'exercice financier 2015.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

**21. AUTORISATION DE RÉFÉRER CERTAINS DOSSIERS À LA VENTE POUR TAXES QUI SERA TENUE PAR LA MRC DES MASKOUTAINS
RÉSOLUTION NUMÉRO 18-01-15**

Considérant l'état de taxes impayées préparé par la Directrice générale et soumis au soutien de la présente;

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal, cet état de taxes impayées doit être soumis au conseil municipal et approuvé par ce dernier;

Considérant que suite à cette approbation, il y a lieu de transmettre à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ledit état de taxes impayées;

Considérant le défaut de paiement des taxes malgré les différents avis et rappels transmis;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la MRC des Maskoutains d'inscrire les immeubles indiqués audit état de taxes impayées pour vente pour taxes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un enchérisseur pour la municipalité;

Considérant que la vente pour taxes aura lieu le 11 juin 2015 à 10h;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'approuver l'état de taxes impayées soumis par la Directrice générale et daté de ce jour; de transmettre ledit état de taxes impayées à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe; de désigner monsieur Denis Chabot, maire, enchérisseur pour la Municipalité et de l'autoriser à se porter acquéreur, pour et au nom de la Municipalité, des propriétés

indiquées audit état de taxes impayées pour s'assurer que la municipalité récupère les argents qui lui sont dus ou pour acquérir toute propriété advenant que ce ne soit pas le cas ou qu'aucun enchérisseur ne se manifeste à l'égard d'une propriété.

**22. RENOUELEMENT DE L'ADHESION ADMQ - 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 19-01-15**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité permet l'adhésion de la Directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que cette dernière soit membre de cette association laquelle dispense des formations pertinentes au mandat qu'elle doit réaliser au sein de la Municipalité;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité de permettre le renouvellement de l'adhésion de la Directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2015 au montant de 425 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat selon les budgets alloués.

**23. RENOUELEMENT DU MANDAT DE SOUTIEN TECHNIQUE CORPORATION
INFORMATIQUE BELLECHASSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 20-01-15**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le mandat de soutien technique de la Corporation informatique Bellechasse pour l'année 2015 pour les modules comptables, taxation-perception;

Considérant que la Corporation informatique Bellechasse doit sous peu procéder à l'installation du module de gestion des immobilisations acquis en 2014;

Considérant que nous possédons également le module de gestion des permis;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu de permettre à la Direction générale de renouveler le mandat de soutien technique de la Corporation informatique Bellechasse pour l'année 2015 au montant de 4 415.04 \$ taxes incluses; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ces contrats selon les budgets alloués.

**24. AUTORISATION DE TRANSFERT DES SOMMES PRÉVUES AU BUDGET 2014 POUR LA
RÉALISATION DE PROJETS SPÉCIAUX AUX RÉSERVES PERTINENTES POUR
UTILISATION EN 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-15**

Considérant que la Municipalité devait procéder à la réfection des rues Saint-Joseph, Chicoine et Croteau et qu'un contrat a été octroyé en ce sens à Pavages Maska Inc. suivant la résolution numéro 231-10-14 adopté le 7 octobre 2014;

Considérant que des tests de laboratoire et des frais d'ingénierie devront également être assumés en rapport avec ce dossier;

Considérant qu'en raison des conditions climatiques, les travaux n'ont pu être réalisés cet automne mais seront reportés au printemps 2015;

Considérant que ces travaux seront assumés par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu d'autoriser le transfert de la somme de 225 000 \$ à même le surplus généré au budget 2014 à la réserve de voirie pour acquitter les coûts relatifs à ces travaux reportés en 2015.

**25. RENOUELEMENT DU MANDAT D'AUDITION COMPTABLE – ANNÉE 2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-01-15**

Considérant que le mandat de l'auditeur de la Municipalité de Saint-Liboire a pris fin le 31 décembre 2014;

Considérant que plusieurs travaux ont été entrepris avec ce dernier en vue d'établir de nouvelles pratiques comptables;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le travail débuté avant d'aller en appel d'offres pour un nouveau mandat d'audit;

Considérant que Brodeur, Denoncourt, Girouard CPA Inc. accepte de renouveler son mandat pour un an au même prix qu'en 2014;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu de renouveler pour un an le mandat d'audit comptable de Brodeur, Denoncourt, Girouard CPA inc. au montant de 6 750 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce mandat selon les budgets alloués.

**26. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT DE BACS
RÉSOLUTION NUMÉRO 23-01-15**

Considérant que la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Considérant que les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Considérant que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Considérant que la Régie a fixé au 16 janvier 2015 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Considérant l'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Considérant que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Considérant les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Johanne Grégoire
Et résolu, à l'unanimité, d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous :

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
20	15	NIL	25

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat; de conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés au 11, rue Lemonde à Saint-Liboire;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer une telle entente pour et au nom de la Municipalité.

27. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES RÉSOLUTION NUMÉRO 24-01-15

Considérant que la Municipalité possède deux génératrices sises à l'usine de traitement des eaux et aux étangs;

Considérant qu'il y a lieu de procéder annuellement à un entretien préventif desdites génératrices;

Considérant que les génératrices sont les suivantes : 60 ROZJH 91 et REOZJF 91;

Considérant que les deux génératrices devront être entretenues en 2015;

Considérant les soumissions reçues pour cet entretien préventif ne 2014;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'octroi d'un contrat d'entretien préventif des génératrices auprès de Génératrice Drummond; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce contrat jusqu'à concurrence de 2 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les budgets alloués.

28. INVITATION AU FORUM DE L'EAU DE LA YAMASKA : LES MILEUX HUMIDES – 17 FÉVRIER 2105 RÉSOLUTION 25-01-15

Considérant que l'OBV Yamaska et la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est organisent un premier forum de l'eau de la Yamaska le 17 février 2015 à St-Hyacinthe;

Considérant le programme reçu pour ce premier forum;

Considérant les disponibilités des membres du conseil municipal;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu de permettre l'inscription de deux personnes à ce forum au montant de 40 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des coûts relatifs à ce forum incluant les frais de déplacement selon les budgets alloués.

29. ~~CONFÉRENCE DE PRESSE – POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014 – 2024~~

30. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ – 2014-2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 26-01-15

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et s'est engagée à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle par sa résolution numéro 278-11-14 adoptée le 4 novembre 2014;

Considérant qu'une programmation partielle a déjà été déposée;

Considérant que la Municipalité a adopté son plan triennal d'immobilisation lors de son assemblée du 15 décembre 2014 par la résolution numéro 320-12-14;

Considérant qu'il y a lieu de compléter la programmation des TECQ pour la période de 2014-2017;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'accepter la programmation complète soumise pour les TECQ 2014-2017 et d'autoriser la Direction générale à déposer cette dernière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation conformément aux modalités établies au guide qui s'applique à elle.

31. AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE D'ORGANISER UNE RENCONTRE DES EMPLOYÉS AU MOIS DE MARS 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 27-01-15

Considérant que le conseil municipal a autorisé la Direction générale à organiser une rencontre pour Noël entre les élus et les employés pour les présenter et favoriser des échanges entre l'Administration municipale et l'Administration politique en vertu de la résolution numéro 284-11-14;

Considérant que cette rencontre n'a pas eu lieu;

Considérant qu'il y a toujours lieu d'organiser une telle rencontre mais en convoquant tous les employés de la Municipalité;

Considérant que le mois de mars serait opportun pour ce faire;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité de mandater la Directrice générale pour organiser un souper en mars 2015 auquel seront convoqués les élus et les employés permanents municipaux et d'autoriser le paiement des frais relatifs à ce souper selon les budgets alloués.

32. AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE AUPRÈS D'EMPLOI ÉTUDIANT CANADA RÉSOLUTION 28-01-15

Considérant qu'à toutes les années, la Municipalité dépose une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants pour aider dans les différents services au cours de la période estivale;

Considérant qu'il y a lieu de formuler de nouveau une demande à cet effet;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de mandater la Directrice générale pour déposer une nouvelle demande de subvention pour l'embauche d'étudiants pour venir en aide à l'administration municipale au niveau des archives et au niveau de la gestion de l'eau potable et de la voirie municipale.

33. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

a) CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE RÉSOLUTION NUMÉRO 29-01-15

Considérant la demande formulée par le Centre d'écoute Montérégie;

Considérant la politique MADA adoptée précédemment;

Considérant les sommes qui seront injectées par la Municipalité dans le dossier MADA;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de ne pas faire droit à la demande d'aide financière malgré la reconnaissance de l'importance du travail effectué par cet organisme.

34. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN DÉCEMBRE 2014

Madame Guylaine Morin fait rapport :

Le comité de la Rivière Noire se réunira le 21 janvier prochain.

Le comité de la parade de Noël a tenu sa parade le 7 décembre 2014. Tous sont satisfaits de l'évènement qui fut un succès. Un énorme merci à tous les bénévoles et participants. Le Comité produira une nouvelle parade de Noël le 6 décembre 2015.

Madame Johanne Grégoire fait rapport :

Madame Grégoire a assisté à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue en décembre.

Monsieur Yves Winter fait rapport :

Le 8 décembre dernier, monsieur Winter a assisté à la réunion sur la création du comité du cours d'eau Vandal. L'assemblée générale se tiendra le 26 janvier 2015 à Saint-Simon. Tous les propriétaires concernés par ce cours d'eau recevront une invitation.

Le comité de la politique de la famille s'est réuni les 15 décembre 2014 et 8 janvier 2015. La première réunion a eu pour but de terminer et réviser la politique de la famille. La deuxième a eu pour but de planifier la Fête des bénévoles qui se tiendra le 14 juin 2015.

À cette date seront remis le Prix Germain-Deslauriers. La population et les organismes de Saint-Liboire seront invités sous peu à soumettre des candidatures à ce prix.

Le comité des aînés s'est réuni le 18 décembre 2014 afin de finaliser la politique des aînés et le plan d'action. Le comité attend l'approbation de la politique par Québec avant de la diffuser.

Le comité a également précisé son agenda pour 2015.

L'agenda se lit comme suit;

16 janvier 2015 : Pétanque Atout
20 février 2015 : Bingo St-Valentin
27 mars 2015 : Baseball Poche

Juin 2015 : Croisière sur le Richelieu

9-10-11 octobre 2015 : Voyage Noël en automne Lac Etchemin

Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :

Monsieur Proulx assistera au comité des loisirs le 28 janvier 2015.

Monsieur Claude Vadnais fait rapport :

Monsieur Vadnais a assisté à la réunion de la Régie des déchets le 17 décembre 2014. Il fait état des sujets discutés dont le contenu apparaît au procès-verbal déposé ci-après. Notamment, les membres ont procédé à l'élection du comité exécutif.

Madame Nadine Lavallée fait rapport :

Le 9 janvier 2015, le comité du Coin des Zados a tenu sa soirée chic avec échange de cadeaux.

Monsieur Denis Chabot fait rapport :

Le 10 janvier dernier, monsieur Chabot a assisté à la réunion de la MRC des Maskoutains. Il fait état des points discutés lors de cette réunion. Il dépose la documentation relative au schéma d'aménagement révisé secteur urbain.

Le 13 janvier 2015, il a assisté à la conférence de madame Mylène Paquette présentée dans le cadre du salon de l'Agriculture de St-Hyacinthe.

35. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les documents suivants :

- a. Dépôt du rapport de performance incendie novembre 2014
- b. Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 3 décembre 2014
- c. Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains du 17 décembre 2014
- d. Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 26 novembre 2014
- e. Procès-verbal de la séance régulière du comité exécutif de la MRC des Maskoutains du 18 novembre 2014
- f. Informations transmises à la MRC des Maskoutains concernant l'image de marque de la Municipalité de Saint-Liboire
- g. Tourisme et congrès St-Hyacinthe – Nouvelles brèves de décembre 2014
- h. Nouvelles de l'OBV de la rivière Yamaska
- i. Liste des permis émis en décembre 2014
- j. Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2014
- k. Rapport sur le suivi des requêtes – Travaux publics
- l. Bilan au 31 décembre 2014
- m. Rapport budgétaire au 31 décembre 2014

36. DIVERS

**a) APPROBATION DES CORRESPONDANCES TRANSMISES PAR LES EMPLOYÉS MUNICIPALS
RÉSOLUTION NUMÉRO 30-01-15**

Considérant que les élus désirent être informés préalablement à l'envoi de correspondances aux citoyens relatives à des demandes autres que des demandes d'informations sans projet présenté et des rappels administratifs afin de pouvoir soutenir les employés municipaux dans leurs démarches;

Considérant que les élus désirent également être informés de la réglementation applicable dans de tels dossiers;

Considérant que les élus souhaitent pouvoir recevoir l'information avant les citoyens et ainsi pouvoir répondre adéquatement aux citoyens;

Considérant que les élus s'engagent à référer les citoyens à la Direction générale ou à l'inspectrice en bâtiment afin que les employés municipaux puissent étudier les dossiers et émettre les opinions pertinentes à la prise de position;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité que les employés municipaux incluant la Direction générale soumettent aux élus pour étude, questionnement et commentaire toute correspondance relative à des demandes autres que des demandes d'informations sans projet présenté et des rappels administratifs avant l'envoi.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

**38. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-01-15**

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 37.

Note : *Veillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 février 2015.*

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU

MARDI LE 3 FÉVRIER 2015 À 20 HEURES

Bienvenue à tous!



Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 272-14 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA).

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, le règlement numéro 272-14 *sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* lequel est entré en vigueur après que ce dernier fut déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains par ladite MRC des Maskoutains le 16 décembre 2014.

L'objet de ce projet de règlement est de prévoir que, dans les zones du territoire municipal où l'on retrouve des bâtiments d'intérêt patrimonial, les projets de construction et certains projets de rénovation seront assujettis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Cette dernière précise que, préalablement à l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, les plans doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et doivent être approuvés par résolution du Conseil.

Le règlement contient également la procédure à suivre pour le dépôt et l'approbation d'un plan soumis au règlement sur les PIIA et il identifie les objectifs d'aménagement ainsi que les critères d'évaluation lors de l'étude des projets de construction ou de rénovation. Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 5 janvier 2015

M^e Josée Vendette
directrice générale et secrétaire-trésorière

21, Place Mauriac, C.P. 120, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: (450) 793-2811 Télécopieur: (450) 793-4428
admin@municipalite.st-liboire.qc.ca



Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 273-14 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 126-98 ET ÉTABLISSANT LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA COUPE DES BORDURES DE RUES EN ASPHALTE OU EN BÉTON ET LES TROTTOIRS AVEC BORDURE EN ASPHALTE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, M^e Josée Vendette directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2015, le règlement numéro 273-14 abrogeant le règlement numéro 126-98 et établissant les nouvelles dispositions relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte.

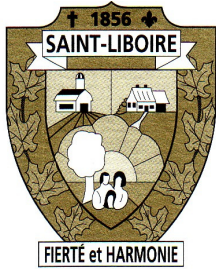
L'objet de ce règlement est de mettre à jour les tarifs et modalités relatives à la coupe des bordures de rues en asphalte ou en béton et les trottoirs avec bordure en asphalte, de modifier la personne responsable de l'application dudit règlement et de modifier les pénalités applicables en cas de contravention.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 14 janvier 2015

M^e Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

21, Place Mauriac, C.P. 120, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: (450) 793-2811 Télécopieur: (450) 793-4428
admin@municipalite.st-liboire.qc.ca



Municipalité de Saint-Liboire

Nouvelles dispositions réglementaires

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le Conseil municipal a adopté, à la séance régulière de décembre, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ainsi, dans les zones ciblées, certains travaux et constructions nécessiteront dorénavant l'analyse en fonction de ce règlement notamment :

- Les travaux de modifications à un bâtiment principal (autre que des réparations mineures);
- Travaux de transformation à un bâtiment principal (agrandissement, démolition partielle,haussement d'un bâtiment, modification à la structure d'une toiture, etc);
- Travaux de construction de tout nouveau bâtiment principal;
- Travaux d'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement ou d'agrandissement d'une aire de stationnement existante (les aires de stationnement visées sont de type commercial de plus de 10 cases).

Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité afin de savoir si votre propriété est située dans une zone ciblée et si les travaux que vous souhaitez entreprendre sont assujettis à ces nouvelles dispositions.

Si votre projet est assujetti à cette réglementation, vous devrez présenter certains documents afin que votre dossier soit étudié. Celui-ci sera présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme qui analysera le projet en fonction des critères et des objectifs du règlement et exercera son pouvoir de recommandation. Ensuite, le Conseil municipal statuera sur la décision finale. Les critères et les objectifs contenus dans le règlement varient en fonction du type de projet présenté.

Ce règlement a été adopté par le Conseil municipal dans le but de conserver les caractéristiques patrimoniales de certains bâtiments. De plus, le Conseil municipal souhaite assurer l'intégration des nouveaux bâtiments et des modifications apportées aux bâtiments principaux existants dans certaines zones particulières du territoire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Janie Rondeau, inspecteur en bâtiment pour plus de précisions au sujet de ce règlement.

Le mot des inspecteurs

Permis et certificats

Pour vous aider à planifier vos projets, voici quelques éléments qui pourraient vous être utiles. Certains travaux ne nécessitent pas l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Les voici :

- refaire le revêtement de la toiture avec le même type de matériau;	- installer les revêtements de plancher à l'intérieur;
- installer des gouttières;	- réparer des joints de brique;
- refaire du soffite ou fascia;	- réparer une cheminée;
- refaire une galerie dans les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);	- changer quelques briques abîmées sur une façade;
- réparer un garde-corps (s'il est refait à neuf, un permis est requis);	- réparations suite à un dégât d'eau (changer l'isolant et le revêtement des murs ou du plafond, tel que l'existant);
- faire le crépi sur les fondations;	- installer ou réparer un drain français;
- réparer les fissures dans les fondations;	- installation d'une clôture ⁽¹⁾ .

(1) Le règlement de zonage comporte tout de même des normes particulières pour l'implantation d'une clôture. Renseignez-vous.

Si vos travaux ne font pas partis de cette liste, il est fort probable que vous deviez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation. Certaines demandes de travaux mineurs peuvent être effectuées par téléphone. Par contre, dans tous les cas, le demandeur **DOIT** venir signer et payer le permis ou le certificat d'autorisation au bureau municipal **AVANT** de commencer les travaux.

Vous pouvez appeler ou consulter le site Internet de la Municipalité pour plus de détails.

Entretien des voies publiques et des trottoirs



- ✘ La Municipalité de Saint-Liboire fait procéder, à ses frais, à l'entretien de l'assiette carrossable de l'ensemble des chemins publics de son territoire, dont elle a juridiction, sauf les trottoirs et bandes piétonnières;
- ✘ Il est interdit de procéder à l'amoncellement de neige, sur la propriété privée, de façon à nuire à la visibilité des conducteurs de véhicules routiers;
- ✘ Il est interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace dans les rues ou les places publiques de la Municipalité;
- ✘ Des amendes de 50 \$ et d'au plus 1 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 100 \$ et d'au plus 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale, peuvent être exigées pour la première infraction.



Nous comptons sur votre collaboration pour que la saison hivernale ne cause aucun désagrément.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2015

Informations pertinentes au rôle d'évaluation	BUDGET 2015	BUDGET 2014 NOUVEAU TRIENNAL
Évaluation imposable au dépôt du budget	312 751 900 \$	308 536 300 \$
Évaluation bâtiments au dépôt du budget	194 343 600 \$	190 481 400 \$
Évaluation non imposable au dépôt du budget	8 484 500 \$	8 484 500 \$
Facteur comparatif	1.02	1
Proportion médiane	98 %	100%

REVENUS

Taxation générale	1 360 471 \$	1 342 133 \$
Services d'incendie (évaluation bâtiments)	262 364 \$	257 150 \$
Loisirs & culture (par unité de logement)	202 320 \$	202 860 \$
Gestion des matières résiduelles	151 740 \$	152 145 \$
Vidange des installations septiques	46 200 \$	46 000 \$
Subventions gouvernementales	30 410 \$	116 800 \$
Compensation de taxes	12 844 \$	18 500 \$
Autres recettes	223 145 \$	195 055 \$
Remboursement de la taxe sur l'essence	63 206 \$	107 000 \$

Aqueduc et égouts (secteurs concernés)

Consommation d'eau	67 138 \$	67 000 \$
Entretien des réseaux	188 020 \$	182 980 \$
Service de la dette - sur évaluation	76 037 \$	89 012 \$
Service de la dette - sur frontage	12 720 \$	16 560 \$
Service de la dette - taux fixe	<u>10 098 \$</u>	<u>10 500 \$</u>

<u>Total des revenus:</u>	2 706 712 \$	2 803 695 \$
----------------------------------	---------------------	---------------------

FINANCEMENT

Taxes foncière - immobilisations	0 \$	49 797 \$
Appropriation du surplus accumulé non affecté	0 \$	0 \$
Affectation du Fonds de roulement	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
Total du financement:	<u><u>0 \$</u></u>	<u><u>49 797 \$</u></u>

DÉPENSES

Administration générale	563 589 \$	566 833 \$
Sécurité publique	517 408 \$	538 919 \$
Transport routier	644 498 \$	546 727 \$
Hygiène du milieu	490 458 \$	610 043 \$
Urbanisme	78 735 \$	83 752 \$
Loisirs et culture	227 060 \$	205 137 \$
Frais de financement	54 163 \$	50 792 \$
Remboursement du capital	130 800 \$	151 695 \$
Transfert aux immobilisations	<u>0 \$</u>	<u>49 797 \$</u>
Total des dépenses	<u><u>2 706 712 \$</u></u>	<u><u>2 803 695 \$</u></u>

INVESTISSEMENTS À PRÉVOIR

Incendie borne-fontaine sèche	<u>0 \$</u>	<u>49 797 \$</u>
Total des investissements	<u><u>0 \$</u></u>	<u><u>49 797 \$</u></u>

DESCRIPTION DES TAUX DE TAXES

	Taux 2015	Taux 2014
Taxe foncière générale	,435 \$ /100 évaluation	,435 \$ /100 évaluation
Service des incendies	,135 \$/100\$ éval. bâtiments	,135 \$/100\$ éval. bâtiments
Loisirs et culture	180 \$ / logis	180 \$ / logis
Entretien des réseaux	280 \$ par logis	280 \$ par logis
	140 \$ par logis /1 service	140 \$ par logis /1 service
Matières résiduelles	135 \$ / logis	135 \$ / logis
Vidange des installations septiques	100 \$ par unité	100 \$ par unité
Consommation d'eau	0,55 \$ m.c. (max 275 m.c.)	0,55 \$ m.c. (max 275 m.c.)
(consommée année antérieure à la facturation)	1,60 \$ m.c. (max 276 m.c. et +)	1,60 \$ m.c. (max 276 m.c. et +)

Aqueduc et égouts

a) Route Quintal (aqueduc et égouts) Règlement. 6-94, 4700	14,8480 \$/mètre frontage	14,4977 \$/mètre frontage
b) Usine d'eau Potable règl. 235-09, 4800	0,059 \$/100\$ d'évaluation	0,062 \$/100\$ d'évaluation

Voirie

Pavage de la rue Blanchette règl. 227-08	500 \$ /terrain	500 \$ /terrain
--	-----------------	-----------------

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICES 2015 – 2016 - 2017

Exercice 2015

• Infrastructures d'incendie :	40 000 \$
• Travaux de voirie : (si des subventions sont disponibles)	2 648 570 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	<u>150 000 \$</u>
TOTAL	2 938 570 \$

Exercice 2016

• Infrastructures d'incendie et véhicules :	100 000 \$
• Travaux de voirie :	600 000 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	100 000 \$
• Centre multifonctionnel (si des subventions sont disponibles)	<u>2 500 000 \$</u>
TOTAL	3 400 000 \$

Exercice 2017

• Infrastructures d'incendie :	40 000 \$
• Travaux de voirie :	700 000 \$
• Équipement de voirie :	50 000 \$
• Infrastructures d'aqueduc :	100 000 \$
• Infrastructures municipales :	<u>100 000 \$</u>
TOTAL:	990 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICES 2015 – 2016 – 2017

DOCUMENT EXPLICATIF

Les informations qui suivent viennent compléter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 afin de préciser les projets soumis de même que le financement prévu.

EXERCICE FINANCIER 2015

- Un montant de **40 000 \$** est prévu pour l'installation d'une borne-fontaine sèche sur le territoire.
- Un montant de **2 648 570 \$** est prévu pour poursuivre l'exécution des travaux de réfection sur certains chemins dont l'entretien relève de la Municipalité. La Municipalité prévoit refaire une partie des rues Gabriel et Paquette. De plus, des travaux de réfection de la rue Morin et la desserte en égout et aqueduc de ce secteur sont inclus. Ces travaux pourront être envisagés que si des subventions permettent d'atténuer de façon considérable les impacts financiers pour les résidents du secteur concerné.
- Une somme de **100 000 \$** est aussi inscrite pour prévoir la recherche en eau potable.
- Une somme de **150 000 \$** est inscrite pour prévoir une réserve pour l'ajout éventuel d'infrastructures municipales.

EXERCICE FINANCIER 2016

- Un montant de **100 000 \$** est prévu pour l'installation d'une borne-fontaine sèche sur le territoire et la mise à niveau des camions incendies.
- Un montant de **600 000 \$** est prévu pour poursuivre l'exécution des travaux de réfection sur certains chemins dont l'entretien relève de la Municipalité. Les travaux visent principalement le 7^e rang.
- Une somme de **100 000 \$** est aussi inscrite pour prévoir la recherche en eau potable.
- Une somme de **100 000 \$** est inscrite pour prévoir une réserve pour l'ajout éventuel d'infrastructures municipales.
- Une somme de **2 500 000 \$** est inscrite pour la construction d'un centre multifonctionnel et la réfection de l'Hôtel de ville de façon à doter la population de telles commodités et rendre les bâtiments municipaux accessibles à tous. (si des subventions sont disponibles)

EXERCICE FINANCIER 2017

- Un montant de **40 000 \$** est prévu pour l'installation d'une borne-fontaine sèche sur le territoire.
- Un montant de **700 000 \$** est prévu pour poursuivre l'exécution des travaux de réfection sur certains chemins dont l'entretien relève de la Municipalité. Ces travaux visent la route Quintal et la route St-Patrice.
- Une somme de **50 000 \$** est inscrite pour l'achat d'équipement de voirie.
- Une somme de **100 000 \$** est aussi inscrite pour prévoir la recherche en eau potable.
- Une somme de **100 000 \$** est inscrite pour prévoir une réserve pour l'ajout éventuel d'infrastructures municipales.

Le comité de la parade de Noël
désire dire

 **Merci!**
à



Gérard Dion
et Fils inc.



OZ Sports

Barry Callebaut
Brookside

Claude Brunelle
Création Guylaine
Denis Raymond

Excavation Daniel Laflamme

Excavation Sylvain Plante

Ferme Gilles Lapointe

Ferme Réal Beauregard et Fils

Jacques Demers

Jocelyn Lapalme

Marché Tradition

MB Terrassement

ainsi qu'à

La Municipalité de Saint-Liboire





Félicitations à notre gagnante!



Félicitations à notre gagnante
Maïka Poulin, qui a remporté
notre superbe bas de Noël.

Une gracieuseté de Gérard, Dion & Fils
et Création Guylaine.

Le comité de la parade de Noël désire
remercier tout ceux et celles qui ont
contribué de près comme de loin au succès
de cette merveilleuse parade.

Nous espérons tous vous revoir pour l' édition 2016.

MERCI ENCORE À TOUS!

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

L'heure du conte

Avec animation

Tous les premiers mercredis du mois

À 19 h

Durée ½ h.



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Violence à l'origine / Michaud, Martin

Les héritiers du fleuve, 1931-1939 / Tremblay-D'Essiambre, Louise

Si vous m'embrassez / Day, Sylvia

Amours de guerre / Charland, Jean-Pierre

Confessions d'une célibataire... repentie / Beaubien, Mélanie

Le passé recomposé / Beauchamp, Pierrette

Camisole en dentelle et sauce au caramel / Roy, Nathalie

Le gazon... toujours plus vert chez le voisin? / Dubois, Amélie

Sans antécédents : une histoire qui pourrait être la vôtre / Bérubé, Sophie

Prague fatale / Kerr, Philip

L'enterrement de vie de jeune fille / Bourgault, Catherine

La fin de semaine de camping / Bourgault, Catherine

Le choix de Thalie / Charland, Jean-Pierre

Désirs vertiges et autres folies / Locas, Elisabeth

Documentaires adulte

Sorties de zone / Blouin, Daniel

On se calme / Lacourse, Louise

La lumière de l'ombre : essai / Girard, Serge

Complètement quinoa / Jourdan, Andrea

Romans Jeunesse

Sublime / Lauren, Christina

Détruire des vies.com / Bélice, Dïana

Bandes dessinée

La légende de Drizzt. 1 et 2 / Salvatore, R. A

D. 1, 2, 3/ Ayroles, Alain

Albums

Barbouillette! / Marineau, Michèle

Pierre et Clara : conte / Boutin, Mathieu

Avengers rencontre Capitaine America / Ménard, Valérie





École Henri-Bachand

83, rue Saint-Patrice

Saint-Liboire Qc J0H 1R0

Tél. : 450 773-3855 Télécopieur : 450 793-4738

Le 14 janvier 2015

PÉRIODE DES INSCRIPTIONS – MATERNELLE 5 ANS

Veillez prendre note que la période des inscriptions pour la fréquentation scolaire 2015-2016 des élèves de passe-partout 4 ans et du préscolaire 5 ans, se tiendra **du 9 mars au 20 mars inclusivement.**

Votre enfant doit avoir atteint l'âge de 5 ans ***avant le 1er octobre 2015.*** Bien vouloir vous présenter, ***avec votre enfant,*** à l'école Henri-Bachand en ayant en main l'original de l'extrait de naissance du bureau de l'état civil de votre enfant. Prenez note que seul le **grand format sera accepté** et il vous sera remis après la photocopie, mais il est obligatoire d'avoir ce document pour l'inscription.

N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, par exemple : permis de conduire du Québec, avec votre adresse ou encore votre compte de taxes scolaire ou municipale, ou bien une preuve d'assurance habitation etc...

Voici l'horaire des inscriptions : 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 15 h 15

Concernant les élèves qui fréquentent déjà l'école Henri-Bachand, vous n'aurez pas à vous présenter au secrétariat car l'inscription se fera automatiquement. Pour ceux qui prévoient déménager, vous pourrez appeler au secrétariat de l'école pour donner les informations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations!

La direction



NOUVEAU DEK-HOCKEY

Centre Martin Brodeur de St-Liboire

*Informations et réservation 450-793-4688
450-778-7262*



www.loisirsdestliboire.ca

** Plages horaires disponibles pour votre ligue **



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT CAMP DE JOUR - Été 2015



*pour enfants de 5 à 12 ans
ayant des limitations physiques
ou intellectuelles
résidant à Saint-Liboire*



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2015

Formulaire d'inscription disponible
www.loisirsdest-liboire.qc.ca



DÉPÔT DE 100 \$

À la demande d'accompagnement, vous devez joindre un dépôt de 100 \$;
ce **dépôt sera crédité**
lors de votre inscription au camp de jour régulier au début juin.

Pour toute inscription après le 1^{er} mars, le dépôt ne sera pas crédité.

*Faites parvenir **avant le 1^{er} mars 2015**
le formulaire complété avec votre chèque de 100 \$
à l'ordre des Loisirs de St-Liboire inc. au
30, place Mauriac, Saint-Liboire, Qc, J0H 1R0*



Il est possible que nous communiquions avec vous si nous avons besoin de plus de détails pour bien s'occuper de votre enfant.

Information : Francine Dion (450) 793-4825
loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Capsule Santé en activité physique



Pour être en forme, il n'y a pas que le gym! On peut bouger en insérant certaines habitudes à notre vie de tous les jours. Voici quelques trucs pour bouger davantage lors de nos déplacements :

- On stationne notre voiture à 15 minutes de marche de notre destination;
- On reste debout dans les transports en commun : on fait alors travailler quelques muscles et on développe notre équilibre;
- On boycotte les escaliers roulants et les ascenseurs. On se rend au 30^e étage de l'édifice? On en monte une partie à pied.

Capsule Santé en saine alimentation

Les épinards : une bonne source de fer.

Le puissant Popeye l'a bien démontré : il faut du fer pour faire le plein d'énergie. Le fer est essentiel pour notre organisme : il assure le transport de l'oxygène dans le sang et la formation des globules rouges. En plus d'être une bonne source de fer, les épinards sont peu caloriques (22 kcal pour 100 g.).

Voici une savoureuse salade d'épinards.

Durée de préparation : 10 minutes.

Rendement : 5 portions de 250 ml.



Ingrédients

5 tasses (1 250 ml) de bébés épinards
1 pomme rouge, coupée en petits dés
½ concombre anglais, coupé en petits morceaux
½ tasse (125 ml) de graines de tournesol, non salées

2 c. à thé (10 ml) de vinaigre de vin rouge
¼ tasse (60 ml) d'huile de canola
4 c. à thé (20 ml) de sirop d'érable
2 c. à thé (10 ml) de moutarde de Dijon

Préparation

1. Mettre les épinards, les morceaux de pomme, de concombre et les graines de tournesol dans un grand bol.
2. Dans un petit bol, mélanger les ingrédients de la vinaigrette à l'aide d'un petit fouet : vinaigre de vin rouge, huile de canola, sirop d'érable et moutarde de Dijon.
3. Mettre la vinaigrette dans la salade et bien mélanger.
4. Servir.

Capsules rédigées par l'équipe de Jeunes en santé.

JOIGNEZ-VOUS À VOTRE MUNICIPALITÉ ET DEVENEZ CHAMPION DE VOTRE SANTÉ EN RELEVANT LE *DÉFI SANTÉ* !

Du 1^{er} mars au 11 avril 2015, la porte-parole, Mélanie Maynard, invite tous les Québécois à devenir champions de leur santé ! En s'inscrivant au *Défi Santé*, les participants visent l'atteinte de 3 objectifs :

- **Objectif 5** : manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour
- **Objectif 30** : bouger au moins 30 minutes par jour
- **Objectif Équilibre** : prendre une pause pour avoir un meilleur équilibre de vie

Ces 3 objectifs représentent des habitudes de vie gagnantes qui favorisent une meilleure santé physique et mentale ! Les inscriptions se font à DefiSante.ca jusqu'au 1^{er} mars.

6 raisons pour s'inscrire au *Défi Santé* 2015 !

1. De la motivation

Le *Défi Santé*, c'est 6 semaines de motivation pour manger mieux, bouger plus et avoir un meilleur équilibre de vie... en compagnie de milliers de Québécois !

2. Des prix

Les participants courent la chance de gagner l'un des nombreux prix offerts, notamment 5 000 \$ d'épicerie chez IGA.

3. Du soutien gratuit

Les participants profitent entre autres des courriels de motivation hebdomadaires ainsi que du Passeport IGA, qui propose des trucs pour mettre l'assiette Défi Santé en vedette à tous les repas, et des coupons de réduction.

4. La nouvelle application Web

Exclusive aux participants, elle est un véritable coaching pendant 6 semaines : un outil de suivi des objectifs, des vidéos d'exercices de MonYogaVirtuel.com, des menus santé de SOS Cuisine, le Quiz maison santé... et bien d'autres choses encore !

5. Une formule d'inscription souple

On peut s'inscrire en solo ou encore participer en famille ou en équipe pour se motiver davantage. Toutes les formules sont bonnes pour devenir champion de sa santé !

6. Une communauté santé

Les participants sont invités à se joindre aux 30 000 adeptes de la page Facebook du *Défi Santé* : une dynamique communauté virtuelle passionnée par la santé !

Tous les détails et plus d'information à Defisante.ca ou sur la page Facebook (facebook.com/defisante).



SOUPER ET SOIRÉE HOMARDS À VOLONTÉ



Choix de soupers : Surlonge de bœuf et/ou homards
Rafratchissements sur place

SAMEDI 6 JUIN 2015, 18 H 30

ARÉNA SOGETEL DU CENTRE MARTIN-BRODEUR

ANIMATION MUSICALE : LE GROUPE BONTÉ DIVINE
COMMANDITAIRE MAJEUR :

Au profit des Loisirs de St-Liboire inc.



ADMISSION

65 \$ / par personne

45 \$ / 12 ans et moins

Pour information et/ou réservation 450 793-4825

30, Place Mauriac, St-Liboire

Achetez vos billets par internet au www.loisirsdestliboire.ca

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué neuf (9) voiturages et accompagnements au cours du mois de décembre 2014. Un grand merci aux bénévoles qui assurent ce service.

ATTENTION : À compter du **1^{er} janvier 2015** vous devrez composer le numéro du bureau municipal, soit le **450 793-2811 poste 21**. Vous pourrez profiter du même service, les mêmes conditions s'appliquent.



**ACTIVITÉ À VENIR
AU DOMAINE ST-LIBOIRE
À 19 HEURES**



Vendredi 20 février 2015 : BINGO ET SAINT-VALENTIN

Vendredi 27 mars 2015: BASEBALL – POCHE



PROJETS EN PRÉPARATIONS

1. NOËL EN AUTOMNE

Voyage de trois jours, tout inclus à l'**AUBERGE DU LAC ETCHEMIN**, les **9, 10, 11 OCTOBRE 2015**. Tout inclus veut dire : hébergement, activités, repas, transport et cadeau de Noël à chacun des participants : un séjour mémorable, une table excellente.

- Coûts :**
1. Chambre régulière double : 345.00 \$/par personne
 2. Chambre supérieure double : 370.00 \$/par personne



Pour informations supplémentaires et/ou réservation, contactez :

Madame Georgette Meunier 450 793-2912
Madame Denise Heine 450 793-2396
Monsieur André Petit 450 793-2773

N.B. Vous réservez et ne payez qu'en septembre 2015.

2. EN JUIN, une CROISIÈRE SUR LE RICHELIEU, avec repas.

Coût approximatif : entre 65.00 \$ et 80.00 \$ selon le choix de repas.

3. POPOTE ROULANTE Popote Roulante

(voir l'information dans les journaux locaux de la deuxième semaine de janvier).

Les personnes intéressées peuvent donner leur nom en téléphonant au bureau de la municipalité au 450 793-2811 poste 21 ou par courriel à reception@municipalite.st-liboire.qc.ca

Au nom du comité,
Raymond Tardif

Pastorale Paroissiale

En ce début d'année 2015, j'ai pensé vous partager les 10 moyens à utiliser pour garder des relations humaines harmonieuses. Les voici...

- 1- Parle aux gens, il n'existe rien de plus agréable qu'un mot charmant de salutations.
- 2- Souris aux autres. La colère met en jeu 72 muscles, le sourire 14 seulement.
- 3- Appelle les personnes par leur nom. La musique la plus douce à l'oreille de n'importe qui est le son de son propre nom.
- 4- Montre-toi sympathique et serviable. Si tu veux te faire des amis montre-toi amical.
- 5- Sois cordial. Parle et agis comme si tout ce que tu fais est pour toi un véritable plaisir.
- 6- Intéresse-toi vraiment aux gens. Tu pourras aimer n'importe qui si tu essaies.
- 7- Sois généreux dans tes éloges et prudent dans tes critiques.
- 8- Sois compréhensif des sentiments des autres. On t'appréciera d'autant plus.
- 9- Tiens compte des opinions des autres. Dans toute controverse, il y a trois versions : la tienne, celle de ton interlocuteur et la bonne.
- 10- Sois empressé de rendre service. Ce qui compte le plus dans la vie, c'est ce que nous faisons pour les autres.

SOYONS DE CEUX QUI FONT LA PAIX ET LE BONHEUR AUTOUR DE NOUS.



Je vous souhaite une année 2015 remplie de Santé, Paix, Amour et Prospérité à tous!

Merci à toutes les personnes qui ont participé aux célébrations de Noël et du Nouvel An.

Merci à tous les bénévoles qui sont toujours prêts à rendre service dans la joie et l'amour.

Vous êtes très appréciés et très précieux pour la communauté.

Louissette Phaneuf, prés du C.P.P.

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Souhais pour la Nouvelle Année

Nous vous souhaitons une année remplie de joie et d'amour. Que la santé, la sérénité, la joie de vivre et le bonheur soient vos compagnons de route chaque jour de l'année 2015.

Les membres du conseil de la Fabrique de Saint-Liboire.

Résultats de la loterie 2014

Le tirage a eu lieu le 7 décembre 2014.

Les gagnants sont :

Yvon St-Maurice de Saint-Simon	(1pad)
Daniel Girard de Saint-Liboire	(500 \$)
Martin Girard de Saint-Liboire	(300 \$)
Georgette et	
Gilles St-Onge de Saint-Liboire	(100 \$)

Merci à tous ceux et celles qui ont acheté et vendu des billets !
Le montant amassé rendra possible le chauffage de notre église.
Merci pour votre générosité !

Toute notre gratitude

Un tout nouveau panneau a été installé devant notre église afin que soit annoncée l'heure des messes.

C'est un don !!!

Merci au conseil des Chevaliers de Colomb qui a fourni le matériel !

Merci à Denis Dubé qui en a assuré la conception !

Merci à André Petit qui l'a fabriqué et installé !

Des mots de reconnaissance à tous ceux et celles qui rendent vivante notre communauté chrétienne : prêtres, agente de pastorale de l'Unité, animatrice de notre communauté, chorales, organiste, responsables des sacrements, servants de messes, ministres de communion, lecteurs, catéchètes, responsable de la célébration de la Parole à la Résidence décorations dans l'église, comité de liturgie, conseil de pastorale, équipe de pastorale, préposée à l'administration, sacristain, marguilliers et

responsables de la Guignolée : grâce aux nombreux bénévoles et à la générosité des paroissiens, 31 familles pourront recevoir un panier de Noël.

MERCI ! MERCI !





Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Je voulais juste vous dire...

Il y a quelques semaines, le monde a encore une fois été ébranlé par des gestes d'une grande violence. Une violence incompréhensible, disproportionnée, une violence qui nous laisse sans mot. Ce qui m'attriste, c'est toute cette violence que l'on fait supposément dans le nom de Dieu, comme si Dieu avait besoin qu'on le défende. Un bien petit dieu s'il avait besoin de nous pour se protéger.

Aujourd'hui, je voulais juste vous dire que le Dieu auquel je crois, est un Dieu créateur, tout puissant, mais c'est aussi un Dieu qui pleure face à toute cette folie des hommes, qu'elle soit à petite ou à grande échelle. Non Dieu n'est pas un être distant qui n'est pas intéressé par ce que nous vivons, par nos détresses et au milieu de nos pires cauchemars. La Bible nous dit dans l'Évangile de Jean « *Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* » (3.16) Un Dieu qui aime tout le monde, il n'y a pas de distinction, il aime tellement qu'il paie un grand prix en offrant son Fils comme paiement de nos péchés. Un paiement disponible même pour ceux qui le haïssent. Et ce Dieu serait indifférent, je ne crois pas! Ce même Dieu qui nous aime d'un amour incompréhensible nous demande en retour, « *Vous avez appris qu'il a été dit: Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. Mais moi, je vous dis: Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent.* » (Mathieu 5.43-44) Est-ce que Dieu nous appelle à la violence? Non, il nous appelle à aimer comme lui nous aime.

Mais il y a un problème, il est impossible d'aimer de cette manière si nous n'avons pas nous-mêmes goûté à l'amour de Dieu, parce que nos cœurs crient à la vengeance à l'injustice face à toute cette violence. Pourquoi ne pas recevoir aujourd'hui cet amour de Dieu, un amour qui te pardonne et qui t'ouvre les portes du ciel? À ce moment nous pourrions agir au nom de Dieu, pas par la haine et la violence, mais en aimant et faisant du bien.

Je voulais juste vous dire que Dieu n'est pas le problème, mais la solution face au mal, pourquoi ne pas vous tourner vers Lui?

Les dimanches à 10 h. **C'est une invitation!**

Sylvain Belval 450 793-4840

[http : //st-liboire.weebly.com](http://st-liboire.weebly.com)

eebstl@hotmail.com

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE



Le Service de Premiers Répondants de St-liboire débute sa 11^e année avec enthousiasme et profite de l'occasion pour remercier ses membres premiers répondants bénévoles qui, chaque jour, relèvent le défi de faire partie de la chaîne d'intervention pré-hospitalière. Merci aussi à la Municipalité de Saint-Liboire pour son soutien financier et enfin, un merci tout spécial à nos généreux commanditaires.

À LA RECHERCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS!

Vous avez un permis de conduire valide, vous aimez les défis et vous désirez pouvoir faire la différence dans la vie de votre communauté?

Vous avez de la disponibilité de jour en semaine et autre? ...

Contactez-nous dès maintenant! Il y a une place pour vous.

Formation février 2015.

N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute information ou tout commentaire:

450 793-4334 (boîte vocale)

serviceprst-liboire@hotmail.com



**« Quand chaque minute compte,
les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »**

Cendres chaudes

D'UN DOUX FEU DE FOYER À L'EMBRASEMENT GÉNÉRALISÉ!

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 22 décembre 2014 – La Ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désirent sensibiliser les citoyens à la bonne disposition des cendres chaudes afin d'éviter des incendies. Ces dernières années, sur notre territoire, l'une des principales causes d'incendie résidentiel a été le dépôt de cendres chaudes dans des bacs à ordures. Le nombre de ces feux augmente pendant la période des fêtes.

Ces drames peuvent être évités par des gestes simples :

- Jetez vos cendres dans un **contenant métallique à l'épreuve du feu**, à fond surélevé, étant muni d'un couvercle.
 - Placez ce contenant **à l'extérieur**, loin de toute matière combustible, c'est-à-dire à plus d'un mètre de la maison, du cabanon, de l'abri temporaire, de la haie ou de la clôture, etc.
 - Ajoutez-y une **pelletée de neige** chaque fois que vous y déposez des cendres chaudes. La neige fondra sous l'effet de la chaleur, ce qui éteindra les tisons.
- Avant d'en disposer**, il vaut mieux **prendre tout le temps** nécessaire pour s'assurer que les cendres ne représentent plus aucun danger. Il est suggéré de **brasser** les cendres pour favoriser leur refroidissement puisque même une petite chaleur est le signe que les cendres peuvent encore causer un incendie.
- Vérifiez donc que les cendres sont entièrement refroidies avant de les mettre sur les terrains gazonnés ou dans les plates-bandes (elles servent d'engrais et rechargent le sol en minéraux). Lorsque vous videz la chaudière dans un coin du jardin, **recouvrez les cendres de neige**.
 - Ne jetez plus vos cendres dans les poubelles grises ou les bacs bruns.



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

ADAPTER SA CONDUITE

L'hiver est arrivé !

C'est maintenant le temps d'adapter sa conduite automobile. La conduite hivernale dans la neige, la glace, l'eau et le froid est un véritable défi pour tous. La Sûreté du Québec tient à vous informer que la mise en pratique de certains conseils de sécurité peut vous sauver la vie. Et cela commence en gardant son véhicule en bon état, ce qui réduit les risques d'accident ou de catastrophes surtout en conduite hivernale.

Vous conduisez l'hiver ?

- **Ayez vos pneus d'hiver** (15 décembre au 15 mars).
- Garder votre ceinture de sécurité en tout temps.
- **Ralentissez ! Anticipez ! Restez alerte !** Les limites de vitesse affichées sont établies en fonction de conditions routières idéales. Réduire sa vitesse est la meilleure mesure préventive contre les problèmes qui peuvent survenir lorsqu'on conduit sur une chaussée glissante.
- **Soyez vigilant !** La glace noire est invisible. Elle fait paraître la route comme nouvellement asphaltée. Et elle se cache souvent sous une mince couche de neige.
- **N'utilisez pas le régulateur de vitesse.** En mode conduite hivernale, vous devez avoir en tout temps le contrôle total de votre véhicule.
- **Ralentissez** lorsque vous approchez d'une intersection glacée ou enneigée. Porter une attention particulière aux piétons, car ils peuvent glisser eux aussi.
- **Ne suivez pas de trop près !** Laissez une plus grande distance entre votre véhicule et celui qui vous précède. La distance de freinage sur une chaussée glacée est le double de celle sur une route sèche.
- **Conduisez** en appliquant des mouvements lents et précis. Le changement de voie trop rapide et la conduite saccadée au moment du freinage ou de l'accélération peuvent entraîner un dérapage.
- **Soyez alerte** et ralentissez lorsque vous apercevez un panneau annonçant un pont. Les ponts en acier et en béton sont habituellement glacés, même lorsque le tablier est déneigé (car les ponts ouverts se refroidissent plus rapidement que la route, qui tend à être isolé par la terre ferme).
- **Soyez patients** et ne dépassez les autres véhicules que lorsqu'il est nécessaire de le faire.
- N'hésitez pas à **prendre plus de temps** pour faire le trajet ou à tout simplement reporter votre voyage si la température n'est pas clémente.
- **Prévoyez !** Ayez avec vous des vêtements chauds, des bottes, une tuque et des mitaines. Dans le coffre arrière se glissent facilement une petite pelle, un grattoir, des câbles à survoltage, une trousse de premiers soins, une couverture chaude, une lampe de poche et des allumettes.



Souvenez-vous que ce ne sont pas les conditions climatiques qui sont responsables des collisions mais bien le fait que les conducteurs n'adaptent pas adéquatement leur vitesse en fonction de ces conditions !!!

Avec la saison hivernale qui est débutée, la Sûreté du Québec vous invite à être extrêmement prudent, car le bilan routier est l'affaire de tous !

Agte Magali Lagrandeur
Coordonnatrice des relations avec la communauté
MRC des Maskoutains

Le transport collectif a une place pour vous !

La MRC des Maskoutains offre, pour votre municipalité, deux types de services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, lequel comprend 17 municipalités.



Le transport adapté

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu. Le traitement du dossier est gratuit et les usagers paient uniquement les frais relatifs à leur utilisation.

Pour information : Téléphone : 450 774-8810
Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

Le transport collectif régional

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, et ce, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté. Pour certaines municipalités, des places sont également disponibles en transport scolaire. Des frais de passage sont applicables selon la zone d'utilisation.

Pour information : Téléphone : 450 774-3173
Courriel : tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Saviez-vous que la MRC est fière partenaire de la Passe écolo?

Les étudiants peuvent utiliser les services de transport de la MRC sans frais, dans le cadre de leurs études, s'ils fréquentent à temps plein le Cégep de Saint-Hyacinthe ou l'école Vatel.

Horaire de service des transports de la MRC :

Lundi, mardi et mercredi :	6 h 30 à 19 h
Jeudi :	6 h 30 à 20 h
Vendredi :	6 h 30 à minuit
Samedi et dimanche (selon l'achalandage) :	8 h à 17 h 30



www.mrcmaskoutains.qc.ca



Cotisez tôt à votre REER et augmentez vos chances pour le tirage d'un téléviseur. *

* Période de vente du 5 décembre 2014 au 2 mars 2015. Détails et règlements en caisse. Certaines conditions s'appliquent



Êtes-vous informé sur la retraite?
Connaissez-vous les règles particulières de cette période?

Pensez-y maintenant !

Prenez rendez-vous avec votre conseiller/e.


Il n'est pas trop tôt...

Votre cotisation REER réduit l'impôt à payer.

Le rendement que vous obtiendrez de vos placements dans votre REER reste à l'abri de l'impôt...

Le concours s'adresse exclusivement aux personnes qui auront communiqué avec le personnel de la Caisse en cotisant à leur REER pour un montant minimum de 500 \$ ou par virements pré-autorisés totalisant 500 \$/annuel ou par augmentation du virement actuel soit de : 5 \$/semaine ou 10 \$/aux deux semaines ou 20 \$/par mois.

Nouvelles heures à compter du 5 janvier 2015

Heures d'ouverture	Transactions au comptoir avec caissiers	Services conseils sur rendez-vous	Accueil téléphonique
Lundi	10h à 15h	9h à 16h	9h à 16h
Mardi	10h à 15h	9h à 16h	9h à 16h
Mercredi	10h à 15h	9h à 16h	9h à 16h
Jeudi	10h à 20h	9h à 20h	9h à 20h
Vendredi	10h à 16h	9h à 16h	9h à 16h
Samedi	Fermé	Fermé	Fermé
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé
 www.desjardins.com		☎ 1 800 CAISSES (1-800-224-7737)	

Siège social :
151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
☎ : 450-793-4491
☎ : 450-793-4905

Centre de services :
1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
☎ : 450-773-1359
☎ : 450-773-5489



UNE NOUVELLE ÈRE POUR LE PACTE RURAL MASKOUTAIN

Saint-Hyacinthe, le 16 janvier 2015 – La MRC des Maskoutains et le CLD sont heureux d’annoncer l’ouverture de l’appel de projets du Pacte rural maskoutain pour le printemps 2015. Tout promoteur qui souhaite présenter un projet est invité à soumettre une lettre d'intention avant le 20 février prochain. Cette lettre a pour objectif de démontrer la volonté de participer et permettre un accompagnement par l’agent de développement rural. Le promoteur devra ensuite déposer une demande officielle au plus tard le 16 mars 2015, à 16 h, en utilisant le formulaire prescrit.

Le 26 novembre 2014, la MRC a adopté le Plan de travail du Pacte rural (2014-2019), dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. Celui-ci définit les orientations du Pacte rural et vise à assurer le dynamisme des milieux ruraux.

« Le Pacte rural maskoutain a pour mission de soutenir la réalisation de projets innovants et structurants pour le développement de notre territoire. Il est essentiel d’assurer la vitalité des communautés, de privilégier la qualité de vie et d’encourager les initiatives liées à l’environnement et l’économie, tout en favorisant le renforcement des populations », a souligné le président du comité de gestion du Pacte rural, monsieur Yves Petit, maire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les projets déposés dans le cadre du présent appel doivent être basés sur les orientations de développement énumérées dans le plan de travail 2014-2019. Ils devront être en lien avec l’un des axes identifiés, soit :

- Soutenir les jeunes et les aînés et favoriser leur implication dans le milieu;
- Contribuer aux projets à caractère environnemental et de mise en valeur des secteurs d’intérêt naturel;
- Participer à la création d’emplois et soutenir l’entrepreneuriat collectif et l’économie sociale;
- Enrichir le cadre de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Intensifier les efforts de promotion et de développement du secteur agroalimentaire;
- Collaborer à la préservation et à l’accroissement de l’accessibilité aux services tels que l’école, les services communautaires et les services de santé dans les milieux ruraux;
- Appuyer la mise en œuvre des actions identifiées dans les politiques et projets régionaux tels que la famille, le patrimoine, les parcours cyclables, l’immigration et Internet haute vitesse;
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés.

Les organismes admissibles au Fonds sont les municipalités et les organismes municipaux, les organismes à but non lucratif, les coopératives de solidarité, de même que les organismes des réseaux de l’éducation, de la santé ou des services sociaux. Les projets doivent couvrir, en tout ou en partie, le territoire identifié dans le Pacte rural.

Pour obtenir le formulaire de demande d’aide financière du Fonds du Pacte rural, vous pouvez joindre monsieur Steve Carrière, agent de développement rural, au 450 773-4232, poste 257, ou par courriel à carrieres@cld-cite.qc.ca. De plus, le formulaire est en ligne, sur le site Internet de la MRC au www.mrcmaskoutains.qc.ca et sur celui du CLD Les Maskoutains au www.cld-lesmaskoutains.qc.ca.

Source : Steve Carrière, agent de développement rural
CLD Les Maskoutains
450 773-4232, poste 257

PRÈS DE 250 000 \$ ACCORDÉS À ONZE PROJETS EN RURALITÉ!

Le conseil des maires de la MRC des Maskoutains, à la suite d'une recommandation du comité de gestion, annonce un financement de 245 580 \$ provenant du Pacte rural maskoutain. Dans le cadre du premier appel de projets de la troisième PNR, les onze initiatives qui se dérouleront dans les milieux ruraux de la MRC des Maskoutains généreront des investissements totaux de près de 1 225 895 \$.

Le Pacte rural est un accord qui lie le gouvernement à la MRC des Maskoutains, en vue de renforcer et de soutenir le développement des municipalités rurales. Cette mesure, coordonnée par le CLD Les Maskoutains, s'inscrit à l'intérieur de la Politique nationale de la ruralité (PNR) 2014-2024. Le Fonds du Pacte rural maskoutain sert à financer et appuyer des projets structurants et des initiatives mobilisatrices du milieu.

« L'efficacité de la mesure du Pacte rural a été démontrée dans notre MRC et a fait l'objet d'un large consensus auprès des différents intervenants du monde rural. Nous sommes heureux d'annoncer cette première phase de projets de la troisième PNR, dont pourront bénéficier les communautés de notre territoire », a souligné le président du Comité de gestion du Pacte rural maskoutain, M. Yves Petit, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Les projets de la municipalité de Saint-Liboire qui bénéficieront d'une aide financière du Pacte rural sont :

❖ **Installation de filets de protection terrain des loisirs de Saint-Liboire 19 505 \$**

Les Loisirs de Saint-Liboire procéderont à l'installation de filets protecteurs au terrain de balle de la municipalité. Cette mesure permettra à la population de pratiquer leur sport en évitant les risques d'accident, et ce, afin d'assurer la sécurité et la pérennité de cette activité.

❖ **Animation sous la gloriette Saint-Liboire 7 500 \$**

En 2013, la municipalité de Saint-Liboire a procédé à la construction d'une gloriette dans le Parc des Bénévoles. En 2014, cinq spectacles d'artistes locaux et régionaux ont été réalisés, pour le plus grand plaisir des citoyens. Pour faciliter la reconduction du projet, la municipalité procédera à l'acquisition de certains équipements, dont des tables, des bancs et de la sonorisation pour améliorer l'expérience et la prestation des spectacles.

❖ **Projet Sports études réussites scolaires Saint-Liboire 15 702 \$**

En collaboration avec l'École Henri-Bachand, la municipalité a mis sur pied un programme permettant aux élèves de bénéficier de deux heures additionnelles de cours par semaine. Durant ces heures additionnelles, les élèves ont accès à un suivi adapté à leur cheminement scolaire, soit à des cours de musique, d'anglais ou d'éducation physique.

Le Fonds du Pacte rural maskoutain est un véritable levier pour le soutien et le renforcement des milieux ruraux. Celui-ci est destiné aux municipalités, organismes à but non lucratif, coopératives, organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine et des services sociaux qui contribuent au développement rural au sein de la MRC des Maskoutains.

Pour toute information concernant le Pacte rural maskoutain, vous êtes invité à contacter monsieur Steve Carrière, agent de développement rural au CLD Les Maskoutains, au 450 773-4232, poste 257.





Service bénévole de Grands-mères Caresses

Le Centre de la Famille St-Pie recherche activement des Grands-mères Caresses bénévoles pour couvrir plusieurs territoires de la région des Maskoutains(MRC).

Vous désirez aider et soutenir des jeunes mamans qui viennent d'accoucher? Vous aimeriez vous occuper du nouveau-né quelques heures par semaine pendant que la maman se repose et reprend des forces? N'hésitez pas à communiquer avec nous, on a besoin de vous!

**Contactez Mme Nicole Chouinard
(Directrice)
(450) 772-6828**

Vous avez besoin d'une Grand-mère Caresse?

Vous êtes une future maman ou vous venez d'avoir votre enfant? Nous pouvons vous offrir l'aide d'une Grand-mère Caresse bénévole à domicile après votre accouchement pour vous aider à reprendre des forces et vous accorder un peu de repos. N'hésitez pas à communiquer avec nous le plus tôt possible. Nous sommes là pour vous aider!

**Contactez Mme Nicole Chouinard
(Directrice)
(450) 772-6828**





**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur



PAYSAGEMENT
Benoit & frères inc.

**Mini-excavation
Déneigement
Tonte de gazon**

Tél.: 819.398.0181

Cell. Mario: **819.388.0805**

Cell. Sylvain: **819.818.1634**

Aménagement paysager

Taillage & émondage

Anti-Rouille

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

☎ **450-771-4224**

735, avenue Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6

Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca



Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0

Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080



GÉRARD DION
& FILS
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485



R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.

R.B.Q. 8102-7773-03
TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Surv.* : 450 793-2535

Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heures d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

Ami bénévole recherché



Bonjour, je suis Ben et j'ai 49 ans. Même si je travaille et qu'on peut dire que je me débrouille bien dans la vie, j'ai de la difficulté à entrer en contact avec les gens. Depuis la mort de ma mère, je ressens un grand vide s'installer et j'aimerais être plus entouré. La présence d'un ami bénévole me permettrait de développer l'aspect social de ma personnalité et me

donnerait le goût d'être plus dynamique. J'aime le pool, les quilles, les visites au marché aux puces, les activités manuelles et je suis ouvert à essayer toutes sortes d'activités.

Pour me rencontrer, contactez le Trait d'Union Montérégien : 450 223-1252.

Le Trait d'Union Montérégien est un organisme de parrainage auprès de personnes vivant avec une problématique de santé mentale et des aînés vivant de l'isolement.

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible pour vous faire connaître davantage. Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible pour vous faire connaître davantage. Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0

courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007





Maryse Morin

Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



Pharmacie

Nicolas Borri

Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri

54 St-Patrice

St-Liboire (QC)

J0H 1R0

T (450) 793-4466

F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.

9h30 à 18h00

Mer. Jeu.

9h30 à 20h00

Sam.

9h30 à 17h00

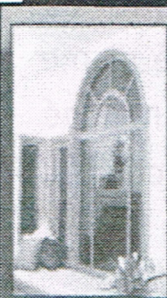
Dim.

Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à

Proxim



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrierie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc
J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408

Fax: (450) 773-9753

André Leroux
Président
RBQ2310-0340-16



ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Massothérapie
et Esthétique
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**

LES
CONSTRUCTIONS
RICHARD
KUSLANDS INC.

ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4963
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-d.ca
www.constructionsrdeslandes.ca



www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
Jean-Yves et
Huguette Fontaine

**CAMPING PLAGE
La Liberté**

345 sites enchanteurs
...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: 450 793-2716





Salon Ginette Robert

Coiffure pour toute la famille

450 793-4664

groberty@hotmail.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

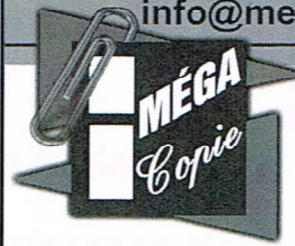
Tél. : 450 774-7165 #2232
Télécopieur : 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

info@megacopie.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie



T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

www.megacopie.com



Propriétaires :

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER



A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée



Ginette St-Onge, Mcl.
Normand St-Onge, Mcl.
Mathieu St-Onge, Est.

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0

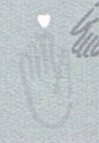


www.coopauxpittissoins.com

450 771-0605



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



Nouveau

jeunes familles...

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



Ferme Cerpajo inc.

Travaux à forfait & Déneigement

158 rang Charlotte
Saint-Liboire, Québec
J0H 1R0
Bureau 450-793-2774
Fax 450-793-2798
Cell 450-771-8305
Courriel patricedion@gsig-net.qc.ca

Patrice Dion

LES CONSTRUCTIONS IPM MORIN INC.

RÉSIDENTIEL COMMERCIAL RÉNOVATION

RBQ : 8002-9894-08 info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4279



Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Coopérer pour créer l'avenir

Heures d'ouverture

Siège social et Centre de services

Lundi, mardi et mercredi : 10 h à 15 h
Jeudi : 10 h à 20 h
Vendredi : 10 h à 16 h

Siège social :

151, rue Gabriel

Saint-Liboire QC J0H 1R0

☎ : 450 793-4491

📠 : 450 793-4905

Centre de services :

1199, rue Principale

Saint-Dominique QC J0H 1L0

☎ : 450 773-1359

📠 : 450 773-5489

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com